

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°20/2021

Séance Ordinaire du 28 avril 2021

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de la convocation :

21 avril 2021

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité

L'an deux mille vingt et un le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : RAMOS José

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François, ROUSSEAU Charline

Procuration : STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Absents : /

OBJET : DETR 2021 – SKATE PARC (annule et remplace la délibération n°17/2021)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de création d'un skate-park, situé stage Janzac sur la commune.

Le coût prévisionnel de cette réalisation est de 85 178.00 euros HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION			
<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>MONTANT HT</u>
Travaux	85 178.00 €	Aides Publiques :	
		AIT Conseil Départemental (en cours)	15 028.00 €
		Contrat Unique Région 30% (en cours)	21 000.00 €
		DETR 2021 (en cours)	32 114.40 €
		Financement privé :	0
		Autofinancement	17 035.60 €
TOTAL HT	85 178.00 €	TOTAL HT	85 178.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subventions auprès de la DETR 2021 pour le projet cité ci-dessus afin d'acquérir une aide financière aussi élevée que possible.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le projet communal tel qu'exposé ci-avant ainsi que le plan de financement ;
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture des P-O une aide financière aussi élevée que possible pour cette opération ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO 